

Séances du Conseil—Suite et fin

semble, pour le moins, antinomique. Une concertation entre Maires « employeurs » est prévue afin de dégager une position commune.

Par ailleurs, comme suite au départ en congés de cet agent, le Maire donne au Conseil quelques pistes de réflexions en terme de coût représentées par le tableau ci-dessous :

Rubriques	Brut	Charges patronales	Coût total	Heures travaillées	Prix de l'heure
Agent titulaire	483,13 €	238,42 €	721,55 €	47,67	15,14 €
Agent remplaçant	390,47 €	163,40 €	553,87 €	36,00	15,39 €
Sous-traitant	780,00 €	0,00 €	780,00 €	33,00	23,64 €
Contrat Aidé (CAE)	Brut = 832,23 € (prise en charge de l'Etat 70% soit 582,56 €) Reste brut : 249,67 €	832,23 € x 12,46% soit 103,70 €	353,37 €	86,60	4,08

Il est décidé de ne pas remplacer l'agent titulaire pendant sa période de congés afin de ne pas alourdir les charges d'exploitation de la commune.

Vente de la balayeuse :

Des essais ont été réalisés par le GAEC GEIGER. Le Maire de Beton-court réserve sa réponse pour le prochain conseil.

Préparation du 14 juillet :

A ce jour, nous avons **183 inscrits** dont **21 enfants (*)** mais une dizaine de réservations supplémentaires devrait être confirmée. Le groupe de travail s'est une nouvelle fois réuni pour définir le rôle de chacun. La prochaine réunion aura lieu sur place samedi 11 juillet à 10h00.

() le chiffrage exact sera fourni sur la lettre n° 6 d'Octobre 2015 mais tout laisse à penser que ce nombre sera largement dépassé.*

Nomination d'un coordonnateur communal pour le recensement INSEE et appel à candidature d'un agent recenseur pour une mission allant de mi-janvier à mi-février :

Le Maire propose Christine FOUILLET en qualité de coordonnateur et un appel à candidature à distribuer dans les boîtes à lettres pour l'agent recenseur.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Forfait « nettoyage des déchets » dans nos bois :

Le Maire indique qu'il a porté plainte pour deux nouveaux cas avec une indemnité compensatoire de 560,00 € pour chacun d'eux.

Il propose ensuite un forfait de 250,00 € pour tout nouveau « criminel » des bois. Il indique, enfin, que les panneaux ont été réalisés et qu'ils seront placés rapidement.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Choix d'un défibrillateur : 4 devis ont été retenus (JLD Trading, Cardia Pulse, SEDI et DEFITECH.

Le choix s'est porté sur DEFITECH qui présente la meilleure garantie en terme de solidité financière, de documentation et de références tout en ayant le meilleur prix (1.874,49 € TTC).

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Ralentisseurs pour la rue de BAUDONCOURT :

Simon VILAIN nous fait part du peu d'empressement des fournisseurs à répondre à la demande de devis. A la suite d'un échange entre les membres du Conseil, il est décidé de reporter ce point de l'ordre du jour après les travaux d'assainissement.

Questions diverses :

Point sur l'affouage:

Il reste 2 lots à réaliser (n° 6 attribué à William CARTIGNY et lot n° 9 attribué à Wilfrid DELISLE) et 3 lots faits mais non contrôlés (lot 5 Christophe TARD, lot 11 Bernard VENDEUR et lot 7 Simon VILAIN).

Les garants indiquent au Maire que la parcelle 24 a été correctement nettoyée.

Reste à réaliser les lots de bois fabriqués confiés à l'entreprise Gilles AMBERT (tél: 06.07.52.18.27) qui a indiqué au Maire que cela ne saurait tarder !

Conseil d'école: compte rendu par Micheline DIZIAN

Seuls 61 élèves sont dénombrés pour la prochaine rentrée. Les travaux d'électricité ont été effectués, le matériel demandé a été acheté; il reste le problème des moisissures à traiter, l'aménagement de placards pour la cuisine à envisager et l'achat ou le don d'un réfrigérateur à espérer.

Proposition d'achat d'un karcher:

Jean-Pierre BEY, Maire de La Chapelle, nous propose un karcher (nettoyeur DIMACO) au prix de 900,00 € TTC (valeur d'achat 1.246,23 € TTC) acheté le 9 décembre 2013 mais ayant très peu servi.

Décision du Conseil : refus à l'unanimité

Proposition d'adhésion à une convention « fourrière pour animaux » :

faite par la Communauté de Communes de Vesoul

Décision du Conseil : refus à l'unanimité

Nettoyage du lavoir :

Le Maire cherche des volontaires pour supprimer les herbes. Le Conseil lui indique qu'il peut faire appel à tout conseiller disponible.

UN HOMME, UNE PASSION...

Stéphane TOUSSAINT excelle dans la fabrication des fûts de batterie (de musique). Et là, attention, on est dans l'art, ça ne bricole pas ! Vous découvrirez la suite dans la prochaine lettre.

DETENTE

Mots croisés par Bernard GIRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

HORIZONTAL

1. Conformes. - 2. Possède deux mâchoires - Décora. - 3. Benjamin de son prénom - L'astate.- 4. Réunion de trois éléments. - 5. Partie du corps - Paradis. - 6. Institut - Sortie. - 7. Ane - Ecorce. - 8. Introduit une hypothèse - Cache. - 9. Tout va bien - Crochet.

VERTICAL

1. Inévitables. - 2. Mammifère marin - Fin de verbe. - 3. Grillés - 4. Délabrement - Les arcanes du pouvoir. - 5. Etat tristement célèbre - Saison. - 6. Peut être visuel - Démonstratif. - 7. Commande Unix - Publiés. - 8. Ecole - Boutiques. - 9. Le diable - Venue au monde.

Solution des mots croisés Entre Nous n° 3

L	E	C	T	U	R	E	S		
E	T		E	T	U	D	I	E	
	A	S	S	I	D	U		T	
B	L	E		L	E	C	H	E	
R		I	R	E	S	A			
O	R	N	E	S		T	R	T	
T	U	E	E		F	I	E	R	
T	E		B	I	N	O	M	E	
E	S	A		F	I	N	I	S	

RAPPEL DE CERTAINES REGLES

Relatives au bruit :

L'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 21 du 18 mai 2006 indique que les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 et les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Relatives aux feux :

L'arrêté municipal n°2015/2 du 1er juin 2015 précise que dans les zones d'habitation, les jardins, les parcs privés, l'allumage de feux de jardin, les incinérations de végétaux, déchets de récolte sont interdits; toutefois, le Maire sur demande, justifiant dûment l'absence de risque d'incendie peut accorder une dérogation.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et, conformément à la loi, les poursuites pourront être engagées.

Le Maire, la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Relatives à l'entretien des trottoirs :

Le Règlement Sanitaire Départemental de Haute-Saône—Titre IV - section B—article 99-1 précise que dans les voies livrées à la circulation publique où le service de balayage n'est pas assuré par la municipalité (c'est le cas de Brotte-les-Luxeuil), les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou faire balayer, après arrosage, chacun au droit de sa façade, sur une longueur égale à celle du trottoir.

Relatives à la location de la salle des fêtes:

Pour réserver prendre contact uniquement avec Elise NOIR 03.84.94.90.06 ou 06.19.58.12.57 et fournir une attestation de **responsabilité civile**; elle est

incluse en principe dans votre contrat « habitation ».

Relatives aux déjections des chiens :

Comme suite à plusieurs plaintes d'habitants, je demande aux propriétaires de montrer l'affichette ci-dessous à leur(s) toutou(s) adoré(s).



Crédit photo: Google

Relatives aux déchets:

Canettes de bières, emballages divers et, pire encore, excrément humain au fond de la poubelle à proximité de l'arrêt du bus, bac à fleurs jeté dans le bassin du lavoir sont le triste constat d'incivilités inadmissibles. Merci de penser à notre environnement et à ceux qui se mobilisent pour la rendre aussi propre que possible.

Relatives à l'affouage :

Il est rappeler aux affouagistes que le contrôle des stères doit obligatoirement être réalisé par :

Nicolas MORENS (03.84.94.99.02 ou 06.79.80.01.92 ou nicolas.morens@orange.fr) ou

Jean-Luc LAURENT (03.84.94.53.61 ou 06.62.74.67.11 ou laurent.lebouvreuril@wanadoo.fr).

A la suite du contrôle un bon est remis à l'affouagiste et ce bon doit être ramené au secrétariat de la Mairie pour le règlement.



de bien respecter ces différentes règles

Crédit image: compagniemontauban.wordpress.com

ETAT-CIVIL

MARIAGE :

Jean-François DEVOILLE et Maude GAUDIN le 6 juin (voir page 3)

ARRIVEES :

Katy et Bruno PICARD le 1er avril

Laëtitia PHILIPPE le 1er Mai

A tout nouveau brottais : merci de vous signaler en Mairie dès votre arrivée.

DECES :

Marcel FAHY le 1er juin.

PETITE ANNONCE LOCALE

Comme suite au décès de son époux, **Marie-Claire FAHY** met en vente sa maison d'habitation sise 8, rue d'Ailloncourt à Brotte-lès-Luxeuil au prix de **130.000,00 €**.



Pour toute information contacter Marie-Claire FAHY au **03.84.40.93.45**.

LA CEREMONIE DU 8 MAI

Nous craignons un temps déplorable mais finalement cette commémoration du 8 mai 1945 s'est déroulée sous les meilleurs auspices.

Après la lecture par le Maire du traditionnel discours du secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des anciens combattants et de la mémoire, la lecture du message de l'UFAC par Kilian BEUGNOT, le Maire a procédé à l'appel des morts.



Une minute de silence a été observée.



Le Maire a salué ensuite le drapeau des

anciens combattants et à inviter les participants à se rendre à la salle des fêtes pour se retrouver autour du verre de l'amitié.



Bâtiments Basse Consommation d'énergie

LA RÉGION,
CRÉATRICE
D'AVENIR

Avec la Région Franche-Comté et l'ADEME, **4 bonnes raisons** de se lancer dans un projet de rénovation BBC* :

- 1 **DES FACTURES D'ÉNERGIE EN BAISSÉ**
- 2 **LE CONFORT EN HAUSSE**
- 3 **UN HABITAT VALORISÉ**
- 4 **L'ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ**

où s'adresser ?

Aire urbaine de
Belfort-Montbéliard-Héricourt
GAIA Energies - Tél. 038421 1069

Doubs ADIL - Tél. 0381 61 92 41

Jura AJENA Energie Environnement
Tél. 0384 47 81 14

Haute-Saône ADERA
Tél. 0384 92 15 29

↑
Contactez votre conseiller
Espace info énergie pour :

- des conseils gratuits, neutres et indépendants ;
- un accompagnement technique de votre projet ;
- un chèque audit énergétique et des financements pour vos travaux (subventions, éco-prêt à taux zéro et prêts bonifiés**).

** La Caisse d'épargne de Bourgogne Franche-Comté et le Crédit Agricole Franche-Comté proposent une offre de financement spécifique aux travaux de rénovation énergétique bénéficiant du programme régional Effilogis. Contactez un conseiller bancaire pour plus d'informations sur leurs prêts bonifiés.

www.effilogis.fr

*Bâtiment Basse Consommation d'énergie

